

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 986 199

②1 N° d'enregistrement national : 12 50910

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 R 5/04 (2013.01), E 06 B 9/56

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫2 Date de dépôt : 31.01.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 02.08.13 Bulletin 13/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE
RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA) — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BRILLON ERIC.

⑦3 Titulaire(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE
RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA).

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP Société à responsabilité
limitée.

⑤4 DISPOSITIF DE RECOUVREMENT D'UN COMPARTIMENT A BAGAGES DE VEHICULE AUTOMOBILE.

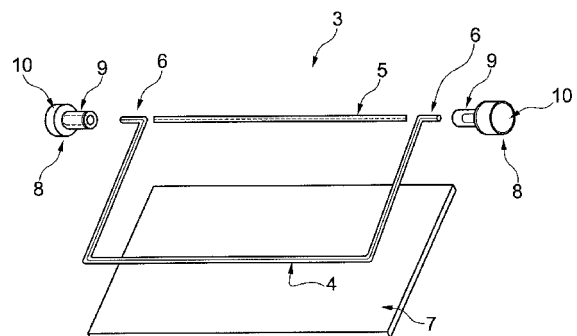
⑤7 L'invention concerne un dispositif de recouvrement
d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, ledit
dispositif comprenant deux ébénisteries latérales dudit com-
partiment et un panneau (3) de recouvrement dudit com-
partiment, ledit panneau comprenant :

une structure (4) en tige métallique repliée en forme gé-
nérale de U ouvert vers l'avant,

une nappe (7) de recouvrement montée tendue sur la-
dite structure,

deux embouts (8) de montage en rotation respectivement
solidaires des extrémités (6) du U, lesdits embouts
comprenant un doigt (9) transversal dont l'extrémité libre est
pourvue d'une saillie (10) radiale,

chacune desdites ébénisteries comprenant une partie
d'emboîtement d'un doigt (9) respectif agencée pour per-
mettre un montage dudit panneau où lesdites saillies sont
en appui latéral contre lesdites parties respectives, de sorte
que lesdits embouts soit bloqués en translation l'un vers
l'autre.



FR 2 986 199 - A1



L'invention concerne un dispositif de recouvrement d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, un panneau et une ébénisterie d'un tel dispositif.

5 Il est connu, notamment du document FR-2 951 417, de réaliser un dispositif de recouvrement d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, ledit dispositif comprenant deux ébénisteries latérales dudit compartiment et un panneau de recouvrement dudit compartiment, ledit panneau comprenant :

- un cadre périphérique, en tige métallique repliée sur elle même,
- 10 • une nappe de recouvrement montée tendue sur ledit cadre,
- deux embouts de montage en rotation respectivement solidaires des coins avant dudit cadre,

chacune desdites ébénisteries comprenant une partie d'emboîtement d'un embout respectif pour permettre un montage dudit panneau en rotation selon son bord avant, afin de faciliter l'accès audit compartiment après ouverture du hayon dudit véhicule.

20 Le panneau en position nominale d'utilisation adopte une configuration horizontale de recouvrement.

Dans un tel agencement, le panneau présente une rigidité importante liée à la présence du cadre.

25 On notera que le cadre présente en général au moins une soudure, ce qui ne fait qu'accentuer encore sa rigidité.

Or, une telle rigidité, si elle est requise pour permettre de déposer des objets d'un certain poids sur le panneau, peut néanmoins entraîner un risque de dégradation du panneau.

30 En effet, lorsque le compartiment est rempli jusqu'à un niveau supérieur à celui correspondant à la position nominale d'utilisation du panneau, le panneau ne peut se mettre en configuration horizontale et le hayon se refermant risque de

percuter ledit panneau, dont l'arrière est remonté vers le haut, et de déformer irréversiblement le cadre.

5 Par ailleurs, il est souhaité d'alléger autant que possible le panneau, ceci dans le cadre de la problématique générale d'allègement des véhicules automobiles en vue de réaliser des économies de consommation de carburant.

10 L'invention a pour but de proposer un dispositif dans lequel le panneau voit sa souplesse améliorée, et ceci tout en préservant une rigidité suffisante en condition d'utilisation, ledit panneau présentant en outre un poids allégé.

15 A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose un dispositif de recouvrement d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, ledit dispositif comprenant deux ébénisteries latérales dudit compartiment et un panneau de recouvrement dudit compartiment, ledit panneau comprenant :

- une structure en tige métallique repliée en forme générale de U ouvert vers l'avant,
 - une nappe de recouvrement montée tendue sur ladite structure,
 - deux embouts de montage en rotation respectivement solidaires des
- 20 extrémités du U, lesdits embouts comprenant un doigt transversal dont l'extrémité libre est pourvue d'une saillie radiale,

chacune desdites ébénisteries comprenant une partie d'emboîtement d'un doigt respectif agencée pour permettre un montage dudit panneau où lesdites saillies sont en appui latéral contre lesdites parties respectives, de sorte que lesdits

25 embouts soit bloqués en translation l'un vers l'autre.

Dans cette description, les termes de positionnement dans l'espace (avant, arrière, transversal, latéral, supérieur, horizontal, haut,...) sont pris en référence au dispositif disposé dans le véhicule.

30

Le terme « radial » est considéré par rapport à l'axe d'un doigt.

Avec l'agencement proposé, la structure en U présente une souplesse améliorée par rapport à un cadre périphérique – du fait de l'absence de tige métallique avant -, ce qui permet de limiter les risques de dégradation du panneau lorsque l'on referme le hayon du véhicule alors que ledit panneau n'est pas dans sa configuration horizontale de recouvrement.

Par ailleurs, le fait que les saillies soient en appui latéral contre les parties d'emboîtement respectives, de sorte que lesdits embouts soient bloqués en translation l'un vers l'autre, permet au panneau en configuration d'utilisation de garder une rigidité lui permettant de recevoir des objets d'un certain poids.

Selon d'autres aspects, l'invention propose un panneau et une ébénisterie d'un tel dispositif.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective éclatée d'un panneau d'un dispositif selon une réalisation,
- la figure 2 est une vue schématique en perspective partielle d'un dispositif pourvu du panneau de la figure 1, ledit panneau étant non monté sur les ébénisteries.

En référence aux figures, on décrit un dispositif 1 de recouvrement d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, ledit dispositif comprenant deux ébénisteries 2 latérales dudit compartiment et un panneau 3 de recouvrement dudit compartiment, ledit panneau comprenant :

- une structure 4 en tige métallique repliée en forme générale de U ouvert vers l'avant,
- une nappe 7 de recouvrement montée tendue sur ladite structure,
- deux embouts 8 de montage en rotation respectivement solidaires des extrémités 6 du U, lesdits embouts comprenant un doigt 9 transversal dont l'extrémité libre est pourvue d'une saillie 10 radiale,

chacune desdites ébénisteries comprenant une partie d'emboîtement 11 – ici en C – d'un doigt 9 respectif agencée pour permettre un montage dudit panneau où lesdites saillies sont en appui latéral contre lesdites parties respectives, de sorte que lesdits embouts soit bloqués en translation l'un vers l'autre.

5

Selon la réalisation représentée, le dispositif 1 comprend en outre un lien 5 souple reliant les extrémités 6 du U, ledit lien étant tendu, de manière à former avec ladite structure un cadre.

10 La mise en place d'un lien souple en remplacement d'une tige métallique avant contribue à l'allègement du panneau.

Selon une réalisation, le lien 5 est sous forme d'une corde, une sangle, une ganse ou un profilé plastique.

15

Selon la réalisation représentée, les embouts 8 sont sous forme de pièces rapportées – notamment en matériau plastique moulé -, en particulier par emboîtement, vissage,... sur la structure 4.

20 Dans la réalisation représentée, la saillie 10 est sous forme de collerette.

Selon une réalisation non représentée, les embouts 8 sont issus de la structure 4, le doigt 9 étant formé par un premier pliage de ladite structure selon une direction transversale et la saillie 10 par un deuxième pliage perpendiculairement à ladite direction.

25

Selon une réalisation, la nappe 7 est à base de maille textile ou de filet, de manière à présenter une limite d'élasticité comprise notamment entre 1 et 10% d'allongement, ce qui permet de garantir une tension de ladite nappe malgré des dispersions dimensionnelles pouvant exister.

30

On peut aussi prévoir, de façon non représentée, que la nappe 7 comprenne deux couches souples – par exemple à base d'aiguilleté – collées l'une contre l'autre, la structure 4 étant prise en sandwich entre lesdites couches.

- 5 En variante non représentée, la structure 4 peut être insérée dans un ourlet prévu en périphérie de la nappe 7.

Selon la réalisation représentée, les parties d'emboîtement 11 – ici en C – sont ouvertes vers l'avant, de manière à permettre un déboîtement du panneau 3
10 lorsqu'une poussée est exercée vers l'avant sur l'arrière de la structure 4.

Ainsi, une fermeture du hayon du véhicule, alors que le panneau 3 n'est pas en configuration horizontale de recouvrement, ne peut conduire à une dégradation dudit panneau qui se déboîte simplement des ébénisteries 2.

15

On décrit à présent un panneau 3 d'un dispositif 1, ledit panneau comprenant :

- une structure 4 en tige métallique repliée en forme générale de U ouvert vers l'avant,
- une nappe 7 de recouvrement montée tendue sur ladite structure,
- 20 • deux embouts 8 de montage en rotation respectivement solidaires des extrémités 6 du U, lesdits embouts comprenant un doigt 9 transversal dont l'extrémité libre est pourvue d'une saillie 10 radiale.

On décrit à présent une ébénisterie 2 d'un dispositif 1, ladite ébénisterie
25 comprenant une partie d'emboîtement 11 – ici en C – ouverte vers l'avant, ladite partie étant destinée à recevoir en emboîtement un doigt 9 respectif.

REVENDICATIONS

1. Dispositif (1) de recouvrement d'un compartiment à bagages de véhicule automobile, ledit dispositif comprenant deux ébénisteries (2) latérales dudit compartiment et un panneau (3) de recouvrement dudit compartiment, ledit panneau comprenant :
- une structure (4) en tige métallique repliée en forme générale de U ouvert vers l'avant,
 - une nappe (7) de recouvrement montée tendue sur ladite structure,
 - deux embouts (8) de montage en rotation respectivement solidaires des extrémités (6) du U, lesdits embouts comprenant un doigt (9) transversal dont l'extrémité libre est pourvue d'une saillie (10) radiale,
- chacune desdites ébénisteries comprenant une partie d'emboitement (11) d'un doigt (9) respectif agencée pour permettre un montage dudit panneau où lesdites saillies sont en appui latéral contre lesdites parties respectives, de sorte que lesdits embouts soit bloqués en translation l'un vers l'autre.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un lien (5) souple reliant les extrémités (6) du U, ledit lien étant tendu, de manière à former avec ladite structure un cadre.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le lien (5) est sous forme d'une corde, une sangle, une ganse ou un profilé plastique.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les embouts (8) sont sous forme de pièces rapportées sur la structure (4).
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la saillie (10) est sous forme de collerette.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les embouts (8) sont issus de la structure (4), le doigt (9) étant formé par un premier pliage de ladite structure selon une direction transversale et la saillie (10) par un deuxième pliage perpendiculairement à ladite direction.

5

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la nappe (7) est à base de maille textile ou de filet, de manière à présenter une limite d'élasticité comprise notamment entre 1 et 10% d'allongement.

10

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les parties d'emboîtement (11) sont ouvertes vers l'avant, de manière à permettre un déboîtement du panneau (3) lorsqu'une poussée est exercée vers l'avant sur l'arrière de la structure (4).

15

9. Panneau (3) d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une structure (4) en tige métallique repliée en forme générale de U ouvert vers l'avant,
- une nappe (7) de recouvrement montée tendue sur ladite structure,
- deux embouts (8) de montage en rotation respectivement solidaires des extrémités (6) du U, lesdits embouts comprenant un doigt (9) transversal dont l'extrémité libre est pourvue d'une saillie (10) radiale.

20

10. Ebénisterie (2) d'un dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'elle comprend une partie d'emboîtement (11) ouverte vers l'avant, ladite partie étant destinée à recevoir en emboîtement un doigt (9) respectif.

25

1/1

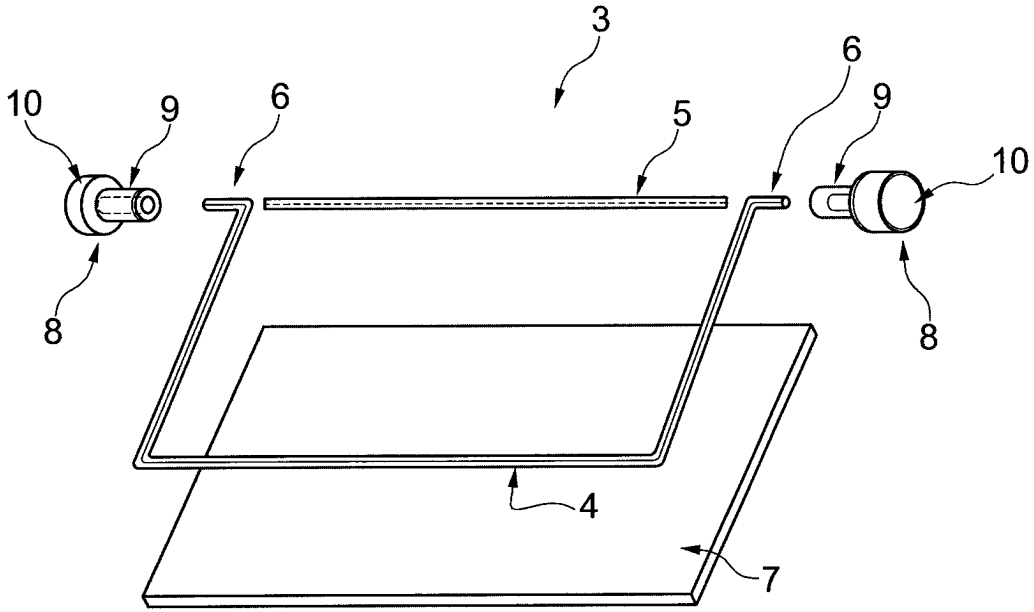


Fig. 1

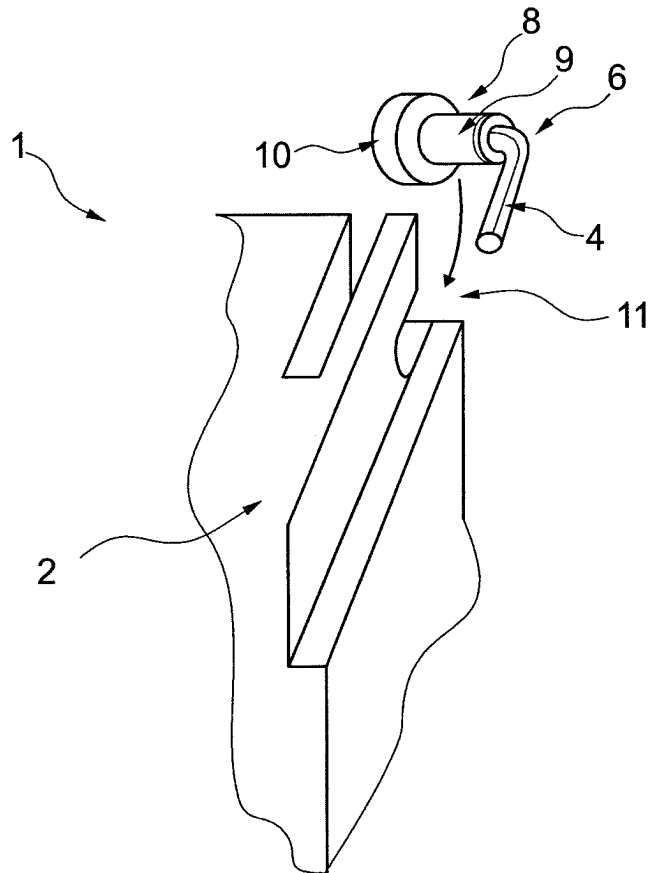


Fig. 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 761994
FR 1250910

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	FR 2 941 197 A1 (CERA [FR]) 23 juillet 2010 (2010-07-23) * page 2, ligne 20 - page 3, ligne 2 * -----	1-3,7,9	B60R5/04 E06B9/56
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 septembre 2012		Wiberg, Sten	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1250910 FA 761994**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **17-09-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2941197	A1	23-07-2010	AUCUN



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 761994
FR 1250910

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	FR 2 941 197 A1 (CERA [FR]) 23 juillet 2010 (2010-07-23) * page 2, ligne 20 - page 3, ligne 2 * -----	1-3,7,9	B60R5/04 E06B9/56
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 septembre 2012		Wiberg, Sten	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1250910 FA 761994**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **17-09-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2941197	A1	23-07-2010	AUCUN
